

Décret

Générale

modern

Décret n° 2023-063/PRE portant convocation de la 9ème Législature.

n° 2023-063/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
2 mars 2023

Numéro JO
n° 5 du 15/03/2023

Date du numéro
15 mars 2023

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6èmeL du 21 avril 2010 portant révision de la constitution

VUL'Article 1er du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale

VULes résultats officiels des élections législatives du 24 Février 2023

VULe Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VULe Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La convocation de la 9ème Législature de l'Assemblée Nationale de la République de Djibouti est fixée au Dimanche 05 Mars 2023 à 9h00.

Article 2

Le présent Décret sera publié.